

MAIRIE de ROYAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois d'avril, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, président du CCAS, en application de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales

Date de convocation : 17 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, JARLIER Marie-Anne, ROQUIER Samuel, MERCIER Sophie, THOREAU Véronique, CARDENAS Sylvie, BUONOCORE Jacqueline, AUBAGNAC Michèle,

Absents/excusés : Mme DEBORD Cécile, assistante sociale, JOUFFRET Philippe, VIAL Louis

Procurations : GREGOIRE Corinne à JARLIER Marie-Anne

ALBARET Claudine à AUBAGNAC Michèle

FREY Mchel à ROQUIER Samuel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11 (dont 3 procurations)

M. Hugo FRANCK ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration ; Mme Véronique THOREAU a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Affectation des résultats 2025 – Budget M22 du Service d'Aide à Domicile

Résultats de l'exercice 2025

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	340 899,78 €	325 992,60 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement	340 899,78 €	325 992,60 €	
Dépenses d'investissement	6 433,56 €	2 382,00 €	2 025,78 €
Recettes d'investissement	6 433,56 €	4 407,78 €	

Résultats de clôture 2025

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l' investissement 2025	Résultat de l' exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	2 025,78 €		2 025,78 €	4 051,56 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	2 025,78 €	0,00 €	2 025,78 €	4 051,56 €

Restes à réaliser 2025 (crédits d'investissement à reporter en 2026)

Section d'investissement - Dépenses	0,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
Solde	Déficit 0,00 €

Affectation du Résultat 2025

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	0,00 €
Capacité de financement de la section d'investissement	4 051,56 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Affectation en réserves au BP 2026 (art. 1068)	0,00 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2026 (art.002)	0,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la reprise des résultats 2025 du budget M22 du service d'Aide à domicile et de les inscrire au budget primitif 2026 du budget M22 du service d'Aide à domicile de la façon suivante :

- **En recettes d'investissement au compte 001 : 4 051.56 €**

Fait et délibéré et en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

**Le Président,
Hugo FRANCK**



PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

12 MAI 2026

BUREAU DU COURRIER